

Appel à projets : inclusion par le sport des personnes en situation de handicap

Objectifs :

Valoriser et favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Financements :

Entre 500 et 1 500 €

Priorités départementales :

Soutenir les activités physiques et sportives sur l'ensemble du territoire lot-et-garonnais.

OBJET

Favoriser l'inclusion et l'intégration des personnes en situation de handicap dans le cadre de pratiques sportives mixtes et partagées.

BENEFICIAIRES

Associations sportives affiliées à des fédérations délégataires ou affinitaires, titulaires ou non du label régional « Valides-Handicapés pour une pratique sportive partagée ».

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'appel à projets concerne les projets exceptionnels ponctuels ou durables, créant de l'inclusion, du partage et de la mixité dans le cadre d'une pratique impliquant des personnes en situation de handicap et des valides.

Les compétitions sportives officielles inscrites aux calendriers des fédérations sportives ne sont pas éligibles à l'appel à projets.

- le projet utilise le sport comme un vecteur d'inclusion, d'éducation, d'insertion, de santé publique et de cohésion sociale,
- le projet est issu d'une démarche participative et d'un projet collectif au sein de la structure,
- le projet est structuré autour d'objectifs clairement définis,
- le projet a un impact durable et mesurable sur les publics visés (sur la dynamique locale).

MODALITÉS DE SOLLICITATION DE L'AIDE

La demande de soutien financier est opérée via le dossier support téléchargeable sur le site Internet du Département, à la rubrique « sports ».

La date limite de dépôt du dossier complet est fixée au 30 avril avec l'ensemble des pièces justificatives.

Un seul soutien par association est accordé annuellement dans le cadre de l'appel à projets. Il ne pourra pas se cumuler sur une année avec les autres appels à projets sportifs, le dispositif de soutien aux compétitions nationales et internationales.

MONTANT DE LA SUBVENTION

Entre 500 € et 1 500 €, mais n'excédant pas 20 % du budget consacré à la réalisation du projet.

Le montant de la subvention variera en fonction de la nature et la qualité des projets présentés, et précisément au regard :

- de la labellisation de l'association dans le cadre du label régional « Valides-Handicapés pour une pratique sportive partagée » ;
- de la présence et l'activité dans l'association d'équipes mixtes valides/handi participant à des événements ou des compétitions.

MODALITÉS DE VERSEMENT

L'aide est versée après décision de la Commission permanente du Département.

CONTACT

**Direction générale adjointe des
Politiques culturelles
Direction de la participation
citoyenne et de la Vie associative et
sportive**

Tél : 05 53 69 44 65

Mail : sports47@lotetgaronne.fr

Pièces à fournir

Pour la demande

Dossier support complet

Pour que le dossier soit réputé complet

Toutes les pièces indiquées sur le dossier type

Date limite de dépôt des dossiers :

30 avril 2024